

Examens de fin d'année/Suite au constat de fraudes au Cep et au BEPC

Des sanctions sévères à l'encontre des auteurs

F.S.L.
Libreville/Gabon

Les élèves fraudeurs vont être interdits, pendant deux ans, de prendre part à ces examens, et les enseignants reconnus formellement coupables de ces actes passeront en conseil de discipline présidé par le ministre de l'Education nationale, qui décidera de leur exclusion de tout processus d'organisation pendant trois ans.

DES cas de fraude ont été constatés lors du déroulement, la semaine dernière, du Certificat d'études primaires (Cep), du 14 au 15 juillet, et du Brevet d'études du premier cycle (BEPC), du 13 au 16. D'après un communiqué du ministre de l'Education nationale, 23 candidats du complexe scolaire Emery Lumumba qui composaient, pour le Cep, au centre d'examen de Sibang 1 ont été pris en flagrant délit de tricherie, concernant l'épreuve de mathé-

matiques qu'ils ont dit avoir traitée en compagnie de leur instituteur. Ceux-ci ont reçu la note de 0/20 à cette discipline. L'instituteur mis en cause répondra, quant à lui, de ses actes devant les services compétents.

Au BEPC, 9 candidats dans les centres des lycées d'application Nelson Mandela, et Paul Emame Eyeghe ainsi qu'au Cespao, ont également été pris à défaut, notamment pour échange de brouillons, photographie d'épreuve corrigée et retranscription de texte sur les jambes. "Bien qu'en réalité sans effet, ces tentatives de fraude font l'objet d'un complément d'enquête afin d'établir d'éventuelles responsabilités. Plus précis, le cas de 3 enseignants du lycée Mgr François Ndong d'Angone dans le Woleu-Ntem et d'un membre du secrétariat, qui avait fait composer des épreuves à l'extérieur de la salle, à deux candidats libres. C'est en essayant d'échanger les copies qu'il a été appréhendé. Le responsable et les membres du secrétariat ont



Photo : DR

Les auteurs d'actes délictueux vont être sévèrement punis.

été démis et immédiatement remplacés. Les auteurs de ces tentatives de fraude ont été mis à la disposition des services d'enquête judiciaires d'Oyem, pour des sanctions exemplaires prévues par la loi", précise également ledit

communiqué.

A ce sujet, des sanctions sévères vont être prises à l'encontre des auteurs de ces actes délictueux. Aux dernières nouvelles, apprend-on, les enseignants reconnus formellement coupables passeront en

conseil de discipline présidé par le ministre de l'Education nationale, qui décidera de leur exclusion de tout processus d'organisation des examens pendant 3 ans. Dans le même ordre d'idées, ils seront mis à la disposition de la justice qui décidera de poursuites sur le plan pénal.

Quant aux élèves fraudeurs, une interdiction de participation pour deux ans à ces examens leur sera clairement signifiée.

Notons que cette situation pose à nouveau le sempiternel problème de la fraude aux examens de fin d'année, que les autorités

parviennent difficilement à enrayer. Des élèves et enseignants avaient déjà été épinglés l'an dernier au BEPC pour des faits similaires. Ce qui donne l'impression d'une rengaine à affronter chaque année. Mais face à cela, le ministre Ida Reteno Assonouet rappelle à tous les acteurs impliqués dans la chaîne, d'autant plus que la phase écrite du Baccalauréat démarre la semaine prochaine, que tout acte délictueux imputable aux responsables et aux candidats, quels qu'ils soient, sera réprimé avec la plus grande fermeté et dans toute la rigueur de la loi.

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DE LA PROSPECTIVE

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : 18 juillet 2015.
Appel d'offres : N° 02/MEPIP/SG/DGDDI/2015
Nom du projet : Acquisition de véhicules administratifs
Source de financement : Budget de l'Etat.

1. OBJET

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects lance un appel d'offres pour l'acquisition de véhicules administratifs.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en huit (8) lots suivants :

- Lot n°1 : UN (1) Station wagon (4*4/haut de gamme)
- Lot n°2 : Cinq (5) Station wagon (4*4/ moyen de gamme)
- Lot n°3 : Vingt deux (22) Station wagon (4*4 /standard)
- Lot n°4 : Cinquante un (51) SUV standard (4*4)
- Lot n°5 : Dix (10) Berlines (standard)
- Lot n°6 : Un (1) Utilitaire (pick up/double cabine/4*4/haut de gamme)
- Lot n°7 : Seize (16) Utilitaires (pick up/double cabine/4*4/standard)
- Lot n°8 : Quatorze (14) Minibus.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un candidat ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :
Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
Sise à Oloumi (Face au siège de SOBEA)

Le Directeur Général du Budget et des Finances Publiques

Jean Fidèle OTANDAULT

Le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects

Michel ONDINGA NGOUENGOUE

Piéton

Des trottoirs pris en otage ?



Photo : F.B.E.M

Une question qui mérite réellement d'être posée, au regard de la présence de chaises de ce bar du quartier Cocotiers, installées sur les trottoirs qui jouxtent cet espace commercial, et flirtant dangereusement avec la chaussée. Une attitude irresponsable qui met en danger non seulement les clients qui y prennent place, mais aussi les piétons, qui n'ont d'autre choix, en ce lieu, que de marcher sur l'espace réservé aux véhicules. A leurs risques et périls.

A qui s'adresse-t-on ?



Photo : F.B.E.M

Un bassin versant dans le deuxième arrondissement de Libreville rempli d'ordures ménagères, et ce, malgré le panneau de sensibilisation à la protection de l'environnement qui borde les lieux ! C'est à se demander à qui s'adresse cette inscription, quand bien même les raisons qui ont amené à la construction de ces canaux allaient dans le sens d'un mieux-être des populations environnantes, régulièrement victimes d'inondations, du fait de la mauvaise évacuation des eaux usées et pluviales. Rassurez-vous, il ne s'agit nullement d'un effet d'optique.

Par F.B.E.M